



MÉRICI
COLLÉGIAL PRIVÉ

Politique de développement durable

1241-08

Cahier de gestion

Nature : Règlement
 Politique
 Directive
 Procédure

Date d'approbation : 28 avril 2008
 Conseil d'administration
 Comité exécutif
 Direction générale
 Autre direction

Date d'entrée de la première version: 28 avril 2008

Date(s) de modification : 21 novembre 2016

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Table des matières

Préambule	4
Article 1 Énoncé de principes.....	5
Article 2 Destinataires	6
Article 3 Objectifs de la politique.....	6
Article 4 Champs d'application de la Politique.....	7
4.1. Les champs environnementaux	7
4.2. Les champs sociaux	7
4.3. Les champs économiques	8
Article 5 Application et évaluation	8
Article 6 Rôles et responsabilités.....	8
Article 7 Fonds FEADD	9
Article 8 Entrée en vigueur	10
ANNEXE.....	11
(Lexique).....	11

Préambule

La question du développement durable constitue une préoccupation croissante tant pour ses conséquences environnementales que pour son impact sur les domaines économique, culturel, politique et social.¹

En lien direct avec sa culture et les valeurs de son Projet éducatif, le Collège Mérici souhaite ainsi agir en tant que citoyen responsable de la qualité de son environnement en adoptant une Politique de développement durable. Le Collège invite tous les membres de la communauté, aussi bien les étudiants, que le personnel, que ses partenaires et fournisseurs à créer un milieu de vie qui soit propice, entre autres, au respect d'autrui et qui appelle au sens des responsabilités.

¹ Discussion du millénaire : <http://www.on.org/>

Article 1 Énoncé de principes

Le Collège Mérici souhaite laisser aux générations actuelles et à celles à venir, la possibilité de s'épanouir dans un cadre sain et d'avoir les moyens de répondre à leurs besoins propres et communs.

Le Collège Mérici est un lieu de travail et d'apprentissage réunissant plus d'un millier de personnes ayant une volonté très forte de contribuer aux développements de saines habitudes de vie, à la protection de notre planète et à la valorisation de son environnement par les choix et les actions qu'ils mettront en place.

Ainsi, la présente politique de développement durable s'appuie sur les principes directeurs énoncés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique² :

- Santé et qualité de vie;
- Protection de l'environnement;
- Équité et solidarité sociales;
- Efficacité économique;
- Production et consommation responsable;
- Participation et transparence;
- Partenariat et coopération.

Pour cela, le Collège s'engage à :

- Respecter les lois et les règlements en vigueur pour la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité de ses salariés ainsi que celles de ses usagers;
- Appliquer la règle des 6-R.V (réduire, réutiliser, recycler, repenser, restructurer, redistribuer) dans son fonctionnement;
- Adopter la prévention, la surveillance et la sensibilisation comme moteur pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement;
- Développer la prévention, la surveillance et la sensibilisation pour la protection de la santé et de la sécurité de ses salariés et de ses usagers;
- Développer la progression sociale;
- Assurer une « bonne gouvernance »;
- Mettre en place des indicateurs et des objectifs à atteindre comme moyens de mesure dans une perspective d'amélioration continue;
- Offrir et maintenir un niveau de vie de qualité au sein du Collège;
- Encourager les saines habitudes de vie (alimentation, activités, santé, bien-être, entre autres).

² Loi sur le développement durable/gouvernement du Québec

Article 2 Destinataires

La Politique s'applique à toute personne entrant sur le territoire du Collège Mérici (étudiants, membres du personnel, partenaires, fournisseurs, invités ou clients); chacun est responsable de l'application de cette Politique. Le Collège Mérici souhaite que toute personne étant sur le « Territoire Mérici » participe aux principes de cette Politique et développe un esprit écocivique. D'autre part, autant que possible, le Collège s'engage à privilégier des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent aux principes du développement durable.

Article 3 Objectifs de la politique

Objectif 1 : Maîtrise de la gestion environnementale. Chaque service du Collège doit apprendre à appliquer dans son fonctionnement le principe des 6 R.-V.

Objectif 2 : Responsabilisation du personnel et des usagers. L'ensemble des salariés et des usagers doivent être responsabilisés face aux problèmes environnementaux et sociaux et doivent appliquer les principes de gestion environnementale et sociale que le Collège aura décidé de mettre en place.

Objectif 3 : Protection et progression sociales. Le Collège déploiera les moyens nécessaires pour la protection de la santé mentale et physique de ses salariés et de ses usagers ainsi que les moyens nécessaires à leur progression. (Formation, Promotion, Plan d'accès à l'égalité, Plan de prévention, Programme de santé globale, Offre alimentaire, etc.).

Objectif 4 : Encourager les saines habitudes de vie. Le Collège déploiera les moyens nécessaires pour encourager les saines habitudes de vie en valorisant une alimentation équilibrée et diversifiée, en offrant une programmation d'activités variées et en mettant à la disposition des salariés et des usagers des équipements de qualité favorisant la pratique de diverses activités. (trekfit, salle d'entraînement, salle multifonctionnelle (029), etc.)

Objectif 5: Gouvernance. La Direction générale déploiera les moyens nécessaires afin de permettre la rentabilité et la prospérité du Collège. Elle s'assurera des bonnes démarches de gestion quotidienne pour une optimisation de fonctionnement et de rendement.

Objectif 6 : Amélioration continue. Le Collège doit s'évaluer régulièrement afin de se corriger et de s'améliorer dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Aussi, il doit maintenir le niveau des objectifs s'ils sont atteints.

Objectif 7 : Maîtrise et partage des économies. Le Collège veut mieux maîtriser son fonctionnement dans le but de réaliser des économies afin que celles-ci servent au mieux les intérêts de tous.

Article 4 Champs d'application de la Politique

Dans le respect de la législation en vigueur et des moyens budgétaires disponibles, la Politique du Collège Mérici relative au développement durable oriente ses actions dans les champs suivants :

4.1. Les champs environnementaux:

La gestion écologique des déchets, résidus et rejets : Le Collège veut mettre en place un recyclage multimatière performant (le plastique dont principalement le polystyrène; le verre, le papier et le carton). Le Collège veut implanter un système de réutilisation des matières (papier, carton, verre, bois, métal et plastique) et réduire la consommation de papier.

Les directives d'achats : Le Collège veut réduire la quantité de déchets à la source par la réduction des quantités commandées et par l'achat de produits recyclables et réutilisables.

La maîtrise des énergies : Le Collège veut une meilleure maîtrise des énergies, des technologies et des méthodes d'exploitation, dans le respect des besoins des usagers, afin d'assurer la protection de l'environnement.

La qualité de l'air : La santé et la sécurité du personnel et des usagers sont directement liées à la qualité de l'air ambiant. En conséquence, l'objectif est de mettre en place des pratiques d'entretien sanitaire appropriées ainsi que des systèmes de ventilation adéquats pour l'obtention d'un air sain.

La gestion de l'eau : Le Collège veut enrayer le gaspillage de l'eau en réduisant son usage tout en respectant les utilisateurs et éviter toute contamination du réseau d'eau.

La gestion des matières et produits dangereux : Le Collège veut réguler la consommation des matières et des produits dangereux, car il est soucieux de la santé et de la sécurité des utilisateurs. À ces fins, le Collège veut :

- Limiter l'acquisition des matières et des produits dangereux et les remplacer par des produits moins nocifs;
- Effectuer la réutilisation ou le recyclage de ces matières et produits;
- Identifier et sécuriser l'accès à ces matières et ces produits.

4.2. Les champs sociaux :

La protection de la santé et de la sécurité des salariés et des usagers : Le Collège veut offrir à ses différents utilisateurs la possibilité de travailler et de s'épanouir dans un cadre sain et sécuritaire.

- Favoriser et encourager les saines habitudes de vie;

- S'assurer d'une offre alimentaire variée;
- Donner accès aux différents équipements sportifs;
- Offrir un environnement de travail sain;
- Soutenir les initiatives du milieu s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

La gouvernance : La Direction du collège veut mettre les moyens nécessaires pour :

- S'assurer de la rentabilité et de la prospérité des activités du Collège;
- Favoriser et garantir la bonne gestion du Collège;
- Favoriser et développer la communication interne;
- Développer la communication externe;
- Développer les programmes et les formations;
- Protéger la santé et la sécurité des salariés et des usagers;
- S'assurer de répondre aux besoins de formations de ses salariés et des usagers;
- S'assurer de répondre aux besoins et aux exigences des salariés et des usagers;
- S'assurer de répondre aux exigences législatives et réglementaires.

La formation : Le Collège offrira différentes formations et différentes activités de sensibilisation sur les multiples facettes du développement durable afin d'aider ses salariés et usagers à appliquer la présente Politique dans son milieu de vie.

4.3. Les champs économiques

Efficacité énergétique : Le Collège souhaite maîtriser ses énergies, afin de réaliser des économies.

Article 5 Application et évaluation

La Politique sera diffusée aux différentes directions pour qu'elles contribuent à son application au sein du Collège. Elles devront intégrer dans leur plan de travail annuel, un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux à atteindre, pour se situer dans une boucle d'amélioration continue.

La Politique sera révisée et mise à jour au besoin (évolution du contexte réglementaire, nouveaux moyens permettant d'avancer ou de développer le système suite à un audit, etc.).

Article 6 Rôles et responsabilités

La Politique définit également les rôles et responsabilités de chacun.

La Direction générale est responsable de l'application, de la diffusion et de l'évaluation de cette Politique.

La Direction des affaires étudiantes et communautaires est l'exécutante de la présente Politique et des programmes qui en découlent. Pour ce faire, elle collabore étroitement avec les directions et services du Collège afin de mettre en place différentes mesures, actions ou activités qui répondent à l'application de cette Politique.

Le CACE Mérici collégial privé (Comité d'Action et de Concertation en Environnement) agit comme comité consultatif et collabore activement à la mise en œuvre de la présente Politique, notamment en faisant la promotion de cette Politique auprès des usagers du Collège et en encourageant les activités de sensibilisation en développement durable.

Ce comité sera composé de représentants des groupes suivants :

- Personnel enseignant (2 ou 3);
- Professionnel non-enseignant (1);
- Personnel de soutien (1);
- Personnel cadre (1);
- Étudiants (2);
- Stagiaire s'il y a lieu.

Les différentes directions et services du Collège veillent à l'application de cette Politique et des programmes, actions ou activités qui en découlent.

Les membres du personnel collaborent à la mise en place et à l'application de cette Politique et des programmes, actions ou activités qui en découlent. Les usagers participent aux programmes, actions ou activités qui en découlent.

Article 7 Fonds FEADD

Qu'est-ce que le FEADD?

C'est par une initiative conjointe qu'en hiver 2009, la direction du Collège et le comité d'études et d'actions en développement durable (CACE) du Collège Mérici ont créé le Fonds d'études et d'actions en développement durable (FEADD). Le FEADD est une création à la fonction entre la Politique de développement durable que s'est donné le Collège en 2008 et notre projet éducatif découlant des traditions éducatives des Ursulines. Ce projet témoigne concrètement de la volonté du Collège d'intégrer le développement durable comme l'un des axes prioritaires de son développement tout en contribuant à l'amélioration de l'environnement. Ce Fonds vise à soutenir des projets porteurs, avant-gardistes et structurants en matière de développement durable.

Les objectifs du Fonds

Dans l'optique de soutenir des projets qui auront des retombées positives pour les étudiants et la communauté méricienne, et par conséquent qui favoriseront le positionnement du Collège en tant que chef de file en développement durable.

Provenance

Le Fonds est principalement constitué par une cotisation prise à même les frais généraux exigés par session aux étudiants. Cette cotisation est clairement identifiée dans le document « *Frais reliés aux études* ». Le Fonds pourrait contenir plus d'argent si d'éventuels partenaires gouvernementaux, privés et issus de la communauté collégiale s'investissaient. Des projets pourront être financés sur une période maximale de 3 ans en respectant le cadre budgétaire fixé.

L'évaluation des projets

Un comité d'évaluation formé de trois membres du CACE est chargé d'évaluer les projets soumis au Fonds. Par la suite, ce comité d'évaluation formule des recommandations et approuve en fin de processus les sommes versées.

Article 8 Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

ANNEXE

(Lexique)

- a) **CACE Mérici collégial privé** : Comité d'Action et de Concertation en Environnement.
- b) **FEADD** : Fonds d'Études et d'Actions en Développement Durable
- c) **Développement durable** : Selon le rapport Brundtland « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »³ Le développement durable prend en considération les sphères d'activité économique, sociale et environnementale.
- d) **Éducation relative à l'environnement** : Processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les compétences et l'expérience qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement.
- e) **Principe d'utilisation d'une ressource** : La consommation des ressources et des matières résiduelles devra tenir compte du principe des 6-R.V.
- f) **Matières résiduelles** : Matières ou objets périmés, rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.
- g) **6-R.V.** : Réduire, Réutiliser, Recycler, Repenser, Restructurer, Redistribuer et Valorisation
- h) **Salarié** : Inclus indifféremment, le personnel d'encadrement, le personnel professionnel, le personnel de soutien, le personnel enseignant (peu importe leur statut au Collège) et toute autre personne, dont les services font l'objet d'une entente avec le Collège Mérici.
- i) **Usager** : Inclus indifféremment, les étudiants (peu importe leur statut au Collège), les clients, les partenaires et les fournisseurs du Collège Mérici.

³ Rapport Brundtland, http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland [en ligne], le 17 novembre 2006